

Archives 2010-2020 du blog "Les ruchers de l'an 01"



Les Ruchers de l'An

01



"Miel pur et naturel", le procès Michaud

Novembre 2017

L'étiquetage du miel comporte des règles, et théoriquement y contrevenir peut occasionner des problèmes. Mais pas pour Vincent Michaud, qui a un bon avocat. Depuis des années, les miels Michaud apposent sur leurs pots la mention *"100% pur et naturel"*. **Or le miel est un produit pur et naturel par essence**, la mention devrait donc être considérée comme pouvant induire le consommateur en erreur.

L'astuce pour contourner la loi

Les services de l'État ont donc porté l'affaire devant les tribunaux. Qui ont finalement, malgré la loi en vigueur, donné raison à Vincent Michaud. L'astuce est d'ajouter sous la mention incriminée la précision : *"conformément à la réglementation en vigueur"*. Et peu importe si cette précision est d'une taille ridicule. C'est le principe des "petites lignes" des contrats : tout est écrit, c'est donc légal. Les miels Michaud connaissent bien ce principe, qu'ils utilisent également pour l'origine des miels *"UE et non-UE"* en tout petit derrière les pots, qui évite de préciser l'origine réelle des miels.

Mais Vincent Michaud est malin, et entend bien utiliser cette couverture médiatique en affirmant que lui seul peut garantir un miel pur et naturel, et ce **même si le tribunal n'a pas retenu cet argument.**

Son argumentaire : son entreprise serait la seule à pouvoir garantir la pureté du miel, grâce à son laboratoire unique en France.

Le laboratoire et ses limites

Ce laboratoire dit RMN (*Résonance Magnétique et Nucléaire*) est effectivement pointu. Il est d'ailleurs cocasse de constater que l'état est jusqu'ici incapable de se procurer un du même type afin de détecter les fraudes sur le miel. Mais si garantir que le miel n'est pas fermenté, ou mélangé à du sucre, est plutôt simple, garantir sa pureté est une autre histoire... Surtout avec des fournisseurs hors des frontières françaises, voire souvent hors d'Europe.

En effet, ce type d'analyse fonctionne avec **une base de données**, ce qui implique de se procurer du miel 100% pur de chaque plante et de chaque origine géographique pour la création de cette base... Un travail de titan, pour peu qu'il soit fait sérieusement.

Et quand bien même on en garantit l'origine, reste le problème des molécules qui viennent s'ajouter au miel... À ce jour, et au niveau mondial, **il existe près d'un millier de substances pesticides en vente.** Garantir dans ces conditions un miel 100% pur et naturel semble vertigineux, lorsque la même semaine, la revue "*Science*" révèle que 75% des miels de la planète sont

contaminés aux seuls néonicotinoïdes...

...Sans doute Mr Michaud se fournit-il chez les 25% restants?

Chacun sera en droit d'en douter.

Le coup de com' de Michaud

Dans une ambiance nationale de retour au local et de traçabilité des miels, on comprend que le plus gros importateur de miel soit ennuyé par la mauvaise publicité faite aux miels d'importation dans les médias...

Et comme par hasard, c'est ce moment que choisit Vincent Michaud pour tirer à vue sans arrêt sur les apiculteurs français... Qui ne passent pas par son entreprise...

Qu'il sache que la meilleure façon de connaître la qualité de son miel, c'est de produire lui-même. Ainsi il pourrait garantir, et sans laboratoire, comme les apiculteurs de terroir, la provenance, l'absence de sirop, les zones de butinage, et même les traitements utilisés. Le consommateur ne s'y trompe plus, et on voit fleurir depuis quelques années les miels locaux dans les supermarchés. Ne serait-ce pas cela, finalement, qui inquiète le plus Mr Michaud ?

A force de tirer sur les apiculteurs qui le nourrissent, Vincent Michaud risque également de se voir boycotter par de plus en plus d'apiculteurs français... Mais qu'importe, le miel étranger est bien plus intéressant... ...financièrement en tous cas.